

# PETITE GAZETTE

de Dammartin et ses Environs

Claye, Mitry, Saint-Soupplets, Monthyon, Mesnil-Amelot, Plailly, Ermenonville, etc.

Les abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

Ils sont payables d'avance et sont continués d'office sauf avis contraire.

Seine-et-Marne Départements limitrophes	BUREAUX & RÉDACTION Imprimerie-Librairie E. LEMARIE A DAMMARTIN-EN GOËLE (S.-&-M)	Paris et les autres départements
UN AN..... 3 fr.	ANNONCES, la ligne..... 0 fr. 20	UN AN..... 3 fr. 50

## ÉCHOS DE LA SEMAINE

21 Mars. — M. Delcassé fait distribuer un livre jaune sur le conflit franco-turc. Il en ressort que la Russie, au cours de ce litige nous a donné un constant appui.

— Deux usines sont détruites par des incendies : l'une à Deville près de Rouen, l'autre à Saint-Amand, (Cher)

22 Mars. — Le Sénat adopte les budgets des Colonies, de l'Instruction publique et des Beaux-Arts

23 Mars. — Une imposante manifestation a lieu, dans les rues de Bruxelles, organisée par les socialistes et les démocrates chrétiens, pour la révision des articles de la constitution relatifs au droit électoral et en faveur du suffrage universel pur et simple.

24 Mars. — La Chambre poursuit la discussion des projets relatifs à la législation électorale et repousse la proposition concernant la double candidature.

— M. Brodrick, ministre de la Guerre, annonce aux Communes anglaises que les délégués Boërs se rendent dans l'Orange pour conférer avec le président Steijn.

25 Mars. — Près de Rennes, une pauvre mère de famille affolée par la misère, jette deux de ses enfants dans un puits et sa petite fille, un bébé de neuf mois, dans un ruisseau.

26 Mars. — On mande de la Haye au

journal le *Soir*, de Bruxelles, que M. Kuyper ne s'est adressé au cabinet anglais que certain de l'approbation du roi Édouard. Le gouvernement anglais, par l'intermédiaire de lord Kitchener, fait dire à M. Schalk Burger et au président Steijn, qu'il faciliterait leur entrevue s'ils désiraient délibérer sur les suites à donner à la démarche de M. Kuyper. Telle serait la situation exacte.

— Après des alternatives de bien et de mal dans l'état de santé de Cécil Rhodes, « le Napoléon du Cap », une dépêche de Capetown annonce la mort de cet homme d'état financier.

27 Mars. — Arrivée à Paris du général russe Pousyrewsky qui a été mêlé incidemment à l'affaire Grimm. Le général rend visite au prince Ouroussoff, au généralissime Brugere, au ministre de la guerre et au général Pendeze, chef d'état-major de l'armée. Il rassure nos chefs militaires sur les conséquences possibles de la trahison de Grimm.

## CHRONIQUE LOCALE

### DAMMARTIN

La société d'horticulture s'est réunie dimanche dernier sous la présidence de M. Michel, vice-président, assisté de MM. Thonnerieux, secrétaire, Laron, vice-secrétaire, Mardellat, trésor-

rier, Santerre, vice-trésorier et Lemarié, archiviste.

M. le Trésorier a donné communication de l'état des finances sociales, s'élevant à 900 francs, plus une vingtaine de médailles atteignant une valeur d'environ 200 francs.

Il a été donné lecture d'une lettre de M. le Préfet, annonçant qu'une subvention de 85 francs a été attribuée à la société par le département, pour l'année 1902.

Diverses questions relatives à l'exposition horticole du mois d'août, sont mises en délibération par l'assemblée qui se réserve sur certains points de prendre une décision définitive à la semblée du mois de mai.

M. le Président, sur la proposition de plusieurs membres, décide qu'en raison d'un regrettable oubli de l'administration de l'exposition universelle de 1906, qui avait pris l'engagement de donner à chacun des collaborateurs de l'exposition collective de Dammartin, une médaille commémorative avec un diplôme spécial, la société se procurera, à ses frais, la médaille de l'exposition de 1900 qu'elle remettra avec un diplôme à ces mêmes collaborateurs.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à trois heures.

On nous demande à quel point en sont les démarches faites en vue de remédier à la pénurie d'eau potable dont souffrent depuis trop longtemps déjà les habitants, et ce que le Conseil municipal entend faire pour rétablir normalement ce service d'utilité publique.

Nous avons mis nos lecteurs au courant de ce que nous avons appris depuis qu'au mois de Février dernier,

il avait été décidé au Conseil municipal, qu'on prendrait l'avis d'ingénieurs compétents.

A la mairie, où nous avons fait demander des renseignements, on ne sait rien autre chose, si ce n'est que le débit continue de demeurer insuffisant.

— Hélas ! les habitants ne le savent que trop.

— Professant par principe le respect le plus absolu de toutes les opinions, à la condition, toutefois, que chacun ait le courage de défendre celles qu'il entend faire partager à ses concitoyens, la direction de la *Petite Gazette* croit devoir rappeler à ceux de ses correspondants qui désirent publier, sous un pseudonyme quelconque, certaines communications, qu'il est de toute nécessité qu'ils lui fassent connaître leur véritable nom.

Ils n'ont, du reste, à cet égard, qu'à lire les quelques lignes que nous faisons paraître chaque semaine au bas de la seconde page de la couverture de la *Petite Gazette*.

— La Compagnie du Chemin de fer du Nord vient d'admettre le principe de délivrance de billets d'aller et retour au départ de Bethisy-St-Pierre pour Nanteuil, Dammartin, Creil et Estrées-St-Denis.

— Nous recevons de M. Henry Hamel la lettre suivante :

Paris, le 26 mars 1902.

Monsieur le Directeur,

Dans vos numéros de fin novembre dernier, vous m'avez consacré de nombreuses lignes à propos d'un procès qui était intenté devant le tribunal correctionnel de Meaux à diverses personnes ainsi qu'à moi-même, par un éditeur parisien.

Il s'agissait de reproductions de dessins dans *La Gazette de la Brie* dont j'étais le rédacteur en chef, reproductions qui nous étaient reprochées par cet éditeur.

Vous avez enregistré avec quelque complaisance la condamnation prononcée par le tribunal de Meaux. Hier, mardi 25 mars, cette affaire est revenue à Paris devant la cour d'appel qui a infirmé le jugement de Meaux, en me mettant hors de cause et en m'acquittant.

Je suis bien certain que vous voudrez en publiant avec empressement, et en bonne place, la présente, réparer autant que possible le préjudice que vous m'avez causé en donnant la grande publicité de votre journal à une affaire qui n'était pas terminée.

— Agréez, Monsieur le Directeur, mes salutations empressées,

Henry HAMEL

SAINT-MARD

Le Comité de la Fanfare « l'Avenir » de Saint-Mard se réunira en assemblée générale, le 1<sup>er</sup> avril prochain, à 8 heures du soir, en la salle de la mairie.

TRIEUX

Rentrant pour déjeuner, vers 11 heures et demie du matin, le 11 mars, le sieur Chauffour Vincent, 48 ans, manouvrier, trouva dans la cour commune, avec le sieur Collin François, 50 ans, charretier, sa mère, en dispute avec celui-ci, au sujet d'un tas de fumier qui se trouvait dans ladite cour, il leur dit de cesser. Alors, sans explications, le sieur Collin aurait porté à son neveu, Chauffour, un coup de poing sur l'œil gauche et l'aurait renversé à terre, tout étourdi. En se relevant au bout d'un instant, le sieur Chauffour, mis en colère par le coup qu'il avait reçu et voyant arriver de son côté ses deux commis, Collin Louis Auguste, 26 ans, et Collin Eugène, 20 ans, qui semblaient le menacer, tira son couteau de sa poche et l'ayant ouvert, il dit : « Le premier qui avance,

je le saigne ». Et il affirme qu'il l'aurait fait si les fils Collin étaient venus pour le toucher. Heureusement chacun rentra chez soi et tout fut terminé.

Le sieur Chauffour a porté plainte contre son oncle Collin. (Briard)

JUILLY

Notre confrère de l'*Echo de la Brie* et le *Bulletin du Collège* publient un compte rendu très détaillé et fort intéressant de la séance récréative donnée le 16 mars par les élèves du Petit Collège, qui, sous la direction de leurs distingués professeurs MM. Bourbon et Brazillier, ont rempli avec une véritable maestria les rôles multiples qui leur ont été dévolus dans les trois pièces principales ayant pour titre : *L'Archiduc Casimir*, comédie en deux actes de Le Roy Villars ; *Maman Sabouloux*, comédie de Labiche ; *Les petits meuniers*, opérette.

La partie musicale n'a pas été moins brillante et les deux distingués professeurs du collège ont su, comme toujours, tenir la très nombreuse assistance sous le charme de leurs mélodieux accords.

Bref, la Maison de Juilly a prouvé une fois de plus qu'elle demeure plus que jamais à la hauteur de sa vieille et excellente réputation.

— Dans l'énumération des dons faits aux écoles publiques à l'occasion des distributions de prix, publiée par le *Bulletin de l'Enseignement primaire*, nous relevons les omissions suivantes :

Le ministère de l'Agriculture avait donné deux beaux volumes. — M. Duclere, maire de Juilly, 4 livrets de caisse d'épargne de 5 fr. — M. Lucet, directeur du Bon Marché, 100 fr.

Il était de notre devoir de signaler



Société d'Histoire et  
d'Archéologie de Sentis

Notice

20546

CB

M708

SHAS



0 000000 117081

cet oubli, qui tout en étant involontaire n'en est pas moins regrettable.

#### MITRY-MORY

Hier samedi, ont eu lieu les obsèques de M. François-Ernest Champs, président de la société de secours mutuels de Mitry-Mory, conseiller municipal, décédé à l'âge de 59 ans.

M. Champs est le quatrième conseiller manquant actuellement au corps municipal élu en Mai 1900. Il paraît assez probable que ce dernier décès rendra nécessaire une élection complémentaire.

#### MESNIL-AMELOT

M. B..., cultivateur s'apercevait depuis quelque temps que les œufs de la basse-cour disparaissaient comme par enchantement, soupçonnant un de ses ouvriers, il le fit surveiller et le surprit ayant plusieurs œufs dans ses poches.

L'auteur de ces trop fréquents larcins a été mis à la porte.

#### MONTGÉ

Un incendie dont les causes sont inconnues a détruit mercredi 19 mars un hangar appartenant à M. Mouton Léon, propriétaire à Montgé.

La vaste remise contenait des voitures, des herses, du bois de charronnage, des sacs d'engrais etc.

Tout a été la proie des flammes.

Les pertes s'élèvent à 4.500 francs.

La dame Isabelle Bureau et sa mère sont accusées d'avoir volé une pèlerine et un tablier à Mme Hébert, vêtements placés dans une brouette que cette dernière avait laissée à l'entrée d'un petit bois.

Les deux inculpées ne contestent les faits qu'à moitié mais Isabelle fait ob-

server que pèlerine et tablier se trouvaient non pas dans la brouette mais à côté.

Cela ne change pas le délit. Cependant Mme Bureau affirme que le vol n'a pas été commis directement. C'est une tierce personne qui leur a remis les effets soustraits, qu'ils ont d'ailleurs conservés sans se soucier de savoir d'où ils venaient.

Le tribunal correctionnel de Meaux remet cette affaire à quinzaine pour entendre d'autres témoins.

#### SAINT-SOUPPLETS

Jules Delahaye fut surpris le 13 février dernier par le garde-champêtre de sa commune dans une conversation avec certains collets, qui ne laissait aucun doute sur ses coupables intentions de chasseur impénitent.

400 fr. d'amende par défaut.

#### CHARNY

MM. Capiot Adolphe, Ferté Daniel et le belge Hoffmann, sont impliqués tous trois dans une affaire de coups et blessures qui eut pour théâtre le village de Charny, dans la soirée du 2 mars.

Cette rixe qui était venue à la suite de trop copieuses libations a eu son dénouement devant le tribunal correctionnel de Meaux.

Les trois inculpés sont condamnés chacun à 5 fr. d'amende pour ivresse.

Ferté récolte en outre 46 francs d'amende, et Hoffmann, qui pendant la dispute, alla jusqu'à se servir de son couteau, deux mois de prison.

#### VILLEVAUDÉ

M. Félix Marleux se trouvant à l'auberge Duperix, avisa dans un coin de la salle de billard une pile de sabots, en prit une paire et la jeta

par la fenêtre dans une ruelle longeant la maison.

Pour quoi faire ?

Pour aller la chercher ensuite, dit l'accusation, c'est-à-dire pour voler les sabots

Malgré les protestations de Marleux qui prétend que c'était « histoire de rigolade, » le tribunal le condamne à 45 jours de prison.

#### MESSY

Le nommé Oscar Van Sinaey, qui le 40 mars dernier avait dérobé une poule à M. Sagnat, est traduit en police correctionnelle pour répondre de son larcin.

Il allègue, comme excuse, que l'ivresse l'avait mal inspiré ce jour-là, et demande l'indulgence de ses juges.

Il est condamné à 40 jours de prison.

#### NANTEUIL-LE-HAUDOUIN

M. M..., cultivateur à Nanteuil, s'étant aperçu que, depuis quelque temps il lui manquait des poules, s'embusqua, un beau jour, derrière le mur de sa propriété, et surprit une de ses voisines qui n'avait pas pris toutes ses précautions pour empêcher la poule volée de crier « au voleur » !

Aux cris de l'oiseau de basse-cour, le propriétaire de celle-ci sortit de sa cachette et houspilla d'importance la voleuse de poules, laquelle a bien promis de ne plus recommencer.

Le conseil municipal de Nanteuil a donné un avis favorable au maintien des sœurs de Saint-Joseph de Cluny qui y dirigent l'externat, l'école. L'hospice et l'asile de Nanteuil.

#### ERMENONVILLE

Le conseil municipal d'Ermenonville

a donné un avis favorable au maintien des sœurs de Saint-André qui y dirigent un pensionnat et une école libre.

#### VILLE de DAMMARTIN

### ÉTAT CIVIL

Du 22 au 26 Mars 1902

#### NAISSANCES

25 mars. — Robert-Paul-Lucien, fils de Joseph-Ernest Denis, manouvrier, et de Apolline-Zélie Richard.

26 mars. — Yvonne-Alphonsine, fille de Félix Frouard, télégraphiste, et de Marthe-Angèle Marchand.

#### DÉCÈS

22 mars. — Madeline-Angélique Dupressoir, veuve François-Sébastien Demonchy, 91 ans, sans profession.

#### CONSEIL de RÉVISION

##### Classe 1904

##### Canton de Dammartin

Dubois, Rouvres, bon ; Dhuitte, Monthyon, eng. vol. ; Dubois, Villeneuve-sous-Dammartin, bon ; Carré, Monthyon, bon disp. ; Leverdez, Othis, bon ; Ferry, Montgé, bon disp. ; Maille, Monthyon, bon ; Boisseau, Mauregard, eng. vol. ; Dufresne, Villeneuve, bon disp. ; Chauffourier, Marchemoret, bon disp.

Léger, Vinantes, bon disp. ; Cottard, Moussy-le-Vieux, bon ; Bouchez, Dammartin, eng. vol. Berthe, Moussy-le-Neuf, aj. ; Daux, Oissery, bon ; Vaquier, Juilly, bon ; Bontemps Dammartin, bon ; Drugeon, Saint-Pathus, bon ; Guilbart, Longperrier, bon ; Caron, Le Mesnil-Amélot, bon ;

Charpentier, Le Plessis-l'Évêque, ex. ; Tellier, Cuisy, bon disp. ; Grédelue, Montgé, bon ; Gastien, Saint-Soupplets, ex. ; Dermigny, Saint-Mard eng. vol. David, Montgé, bon ; La-

mouche, Thieux, bon ; Picou, Saint-Soupplets, bon ; Pancheret, Saint-Soupplets, bon disp. ; Desgruelles, Dammartin, eng. vol.

Gastien, Saint-Soupplets, bon disp. Garnier, Moussy-le-Vieux, bon ; Goujon, Rouvres, aj. ; Duval, Monthyon, bon disp. ; Arnouroux, Monthyon, bon Robert, Juilly, bon disp. ; Didelot, Mauregard, bon ; Chauffour, Mesnil-Amelot, bon disp. ; Aubry, Villeneuve, eng. vol. ; Raimbert, Longperrier, bon ; Roger, Mauregard, aj.

Leplat, Moussy-le-Neuf, serv. aux. Roche, Saint-Pathus, bon ; Deschamps Dammartin, bon ; Garnier, Moussy-le-Vieux, bon disp. ; Droux, Vinantes, bon ; Dumont, Monthyon, bon ; Mallet, Meseil-Amelot, aj. ; au 3 juillet ; Lancelle, Rouvres, bon disp. ; Daverdin, Montgé, bon ; Babille, Othis, bon.

Lesueur, Saint-Soupplets, ex. ; Lefranc, Monthyon, serv. aux. ; Lucas, Monthyon, bon disp. ; Duval, Saint-Soupplets, eng. vol. ; Froidefond, Dammartin, eng. vol. ; Hébert, Marchémoret, bon ; Bouchet, Saint-Mard, bon ; Beaudequin, Montgé, bon ; Desvignes, Forfry, bon disp. ; Charpentier, Monthyon, bon.

Arnault, Villenruve-sous-Dammartin, bon ; Dely, Juilly, bon ; Gény, Juilly, eng. vol. Las aut. Monthyon, bon ; Saintemarie, Juilly, bon ; Teller, Saint-Soupplets, bon ; Martin, Moussy-le-Neuf, aj. ; Dupré, Moussy-le-Neuf, bon ; Beuve, Dammartin, bon disp. ; Martin, Saint-Mard, bon disp.

Goullé, Dammartin, aj. au 3 juillet Déjardin, Mesnil-Amelot, bon ; Creton, Mesnil-Amelot, bon ; Esteve, Dammartin, bon ; Prévots, Monthyon, bon ; Chauffour, Juilly, bon ; Désaues Plessis-l'Evêque, bon disp. ; Baudoïn Moussy-le-Neuf, bon disp. ; Jouy, Monthyon, bon ; Landrieux, Juilly, bon.

Lamouche, Thieux, bon ; Fouquet,

Mesnil-Amelot, bon ; Bertin, Dammartin, bon ; Piettre, Saint-Soupplets, aj. ; Lesueur, Monthyon, bon disp. ; Risbec, Oissery, aj. au 3 juillet ; Aubry, Longperrier, bon ; Charpentier, Dammartin, bon ; Dupuis, Saint-Soupplets, ex. ; Goujon, Dammartin, eng. vol.

#### *Ajournés de la Classe 1899*

Hazemann, Montgé, serv. aux. ; Descroix, Mesnil-Amelot, bon ; Paradis, Juilly, bon.

#### *Ajournés de la Classe 1900*

Parmentier, Plessis-l'Evêque, aj. ; Darche, Saint-Mard, bon ; Demetz, Montgé, aj.

#### *Canton de Claye-Souilly*

Desjardins, Claye, bon ; Hémet, Messy, bon ; Playette, Charmentray, bon ; Chèvremont, Mitry-Mory, bon ; Lebel, Claye, bon ; Grégoire, Claye, bon disp. ; Buquet, Charny, eng. vol. Ranvier, Claye, bon disp. ; Denonain Mitry, bon ; Lucas, Gressy, bon.

Mezergue, Claye, aj. ; Mariette, Annet, bon ; Gras, Charmentray, bon Mabillon, Claye, bon ; Lancelzeux, Claye, bon disp. ; Fillion, Villevaude, bon ; Michot, Hes-lès-Villenois, bon disp. ; Aubry, Vignely, bon ; Gibert, Messy, bon.

Geoffroy, Messy, eng. vol. ; Lefèvre, Charny, bon ; Abadie, Mitry, bon ; David, Claye, eng. vol. ; Gosset Claye, bon ; André, Plessis-aux-Bois, bon ; Dumontier, Hes-lès-Villenois, bon ; Viaudier, Annet, bon ; Melard, Villevaude, bon ; Cléret, Annet, bon.

Barbette, Villeparisis, ex. ; Elevé, Mitry, bon ; Babin, Villevaude, aj. Richerol, Carnetin, ex. ; David, Villeparisis, bon ; Pinaudier, Mitry, bon ; Champion, Courty, bon disp. ; Vilain, Claye, bon ; Fouillaux, Mitry, bon ; Puisieux, Trilbardou, eng. vol.

Paul, Annet, bon ; Roumagnac, Claye, bon ; Arrouy, Mitry, bon ;

Mariette, Hes-lès-Villenois, bon ; Pelletier, Claye, serv. aux. ; Noël, Iverny, bon ; Troch, Villeparisis, bon ; Lecomte, Mitry, bon ; Soyez, Claye, bon ; Chevard, Claye, bon.

Vincent, Hes-lès-Villenois, bon disp. Saon, Mitry, bon ; Ducl, Le Vin, bon ; Rolle, Claye, bon ; Eroment, Villeparisis, bon ; Doucet, Villevaude, bon ; Hédelin, Villeparisis, eng. vol. Ané, Claye, bon ; Cotelle, Compans, bon ; Eugrand, Carnetin, bon.

Tellier, Charmentray, aj. ; Despote Nantouillet, bon disp. ; Jardin, Annet, bon ; Fourcin, Trilbardou, bon disp. ; Tassart, Mitry, bon ; Robert, Mitry, bon ; Surmon, Villeparisis, bon ; Guyon, Précy, bon ; Vilnoy, Claye, aj. ; Perceat, Fresnes, ex.

Barbier, Annet, bon disp. ; Thorimbert, Annet, bon ; Ferté, Vignely, bon disp. ; Dufresne, Messy, bon ; Couellier, Hes-lès-Villenois, bon disp. Donnassier, Annet, ex. ; Verrier, Fresnes, bon ; Hubert, Fresnes, bon ; Petit, Nantouillet, eng. vol. ; Vallet, Messy, ex.

Pojas, Fresnes, eng. vol. ; Dambin, Le Pin, bon ; Chevance, Nantouillet, bon disp. ; Fournier, Mitry, bon disp. ; Antrop, Mitry, aj. ; Perceat Fresnes, bon ; Potiez, Claye, bon disp. Roland, Mitry, bon ; Pourlier, Annet, bon disp. ; Bredillon, Mitry, bon ; Lallement, Claye, bon ; Gendré, Mitry, bon.

#### *Ajournés de la Classe 1899*

Mareclet, Charmentray, serv. aux. Heurlier, Carnetin, serv. aux.

#### *Ajournés de la Classe 1900*

Pelletier, Fresnes, aj. ; Tellier, Charmentray, bon ; Renault, Villevaude, bon ; Périn, Claye, bon ; Mounier, Claye, aj. ; Denier, Claye, aj.

## FAITS DIVERS

### RETRAIT DES PIÈCES DE 50 CENT.

Par ordre du ministère des finances, les pièces de 50 centimes antérieures à 1870 vont être retirées de la circulation et refondues. Elles ne sont pas, toutefois, démonétisées.

### CARTES POSTALES

Le Ministre des postes vient de décider que les cartes illustrées ne portant pas de correspondance personnelle pourront circuler par la poste au tarif de cinq centimes, alors même que la mention « Carte postale » figurant au recto n'aura pas été lue. Les cartes pourront contenir les indications déjà autorisées sur les imprimés (noms, qualités, professions et adresses des envoyeurs et des destinataires, la date de l'expédition et la signature de l'expéditeur). Si elles sont employées comme cartes de visite, une formule de politesse manuscrite n'excédant pas cinq mots. La même décision porte que l'affranchissement des cartes postales pourra avoir lieu indifféremment, soit au recto, soit au verso, de ces correspondances.

### Notice Généalogique sur les COMTES de DAMMARTIN

Extrait du Journal  
du voyage du Roi à REIMS  
(Mercredi de Novembre 1722)

*suite* (\*)

Ses biens furent confisqués et donnés au seigneur de Nantouillet, à l'exception de ceux qui furent rendus aux héritiers de Jacques Cœur.

Au lieu de lui faire tenir son ban, il fut mis à la Bastille d'où il se sauva le 12 Mars 1464, se retira en Bretagne embrassa le parti des princes ligués, sous le prétexte du bien public, suivit ensuite celui du duc de Normandie ; et s'étant accommodé avec le roi, il rentra dans tous ses biens et dans toutes ses charges, et le 23 avril 1467, il



fut fait grand-maitre de France, et chevalier de l'ordre de Saint-Michel,

Il mena la même année un secours aux Liégeois, qui étaient en guerre avec le duc de Bourgogne, et quelque temps après il fut envoyé en ambassade avec le legat du Pape, en Bretagne, vers le duc de Normandie, frère du roi, ou par son moyen, il y eut une trêve pour faciliter l'assemblée des Etats de Tours, où tout fut pacifié. En 1569, il eut le commandement de l'armée que le roy envoya en Armagnac avec laquelle il réduisit tout le pays à l'obéissance du roi, auprès duquel il se rendit au voyage que ce prince fit en Picardie et en Artois. Il obtint de lui en 1470, partie de la confiscation des terres du comte d'Armagnac.

En 1472, il jeta du secours dans Beauvais, assiégé par le duc de Bourgogne. alla joindre ensuite le connétable au pays de Caux, pour s'opposer aux Bourguignons, et l'année suivante il fut député à Senlis pour la négociation de la paix avec le duc de Bourgogne.

Quelques années après, le roi lui donna les capitaineries d'Harfleur, de Montivellier et de Château-gaillard, et enfin le gouvernement de Paris. où il mourut âgé de 77 ans le 25 décembre 1488. Il est enterré au milieu du chœur de l'Église de Dammartin, où il avait fondé six prébendes, et pareil nombre dans l'église de Saint-Fargeau au mois de Décembre 1483.

Il avait épousé au mois de Septembre 1439, Marguerite de Nanteuil, comtesse de Dammartin, fille unique et héritière de Renaud de Nanteuil, seigneur d'Acy, et de Marie Fayel, comtesse de Dammartin et de Breteuil.

Le duc de Bourbon lui engagea le 22 Juillet 1440, pour dix mille écus la

châtellenie de Chauveroché, dont il transigea le 14 janvier 1446, et changea la terre de Blancafort avec le roi, pour celle de Gournay-sur-Marne et autres, qu'il fit unir au comté de Dammartin le 12 janvier 1463.

Il eut de son mariage Jean de Chabannes, comte de Dammartin qui suit. Jacqueline de Chabannes, dame d'Onchain, femme de Claude-Armand, comte de Polignac, morte sans enfants.

Il eut encore un fils naturel, nommé Jacques, qui mourut le 12 Janvier 1489.

---

(\*) Voir le N° 664 de la *Petite Gazette*.

---



Marguerite, une jolie blonde, fille d'un vieux loup de mer. le capitaine Pamphile, est en vacances.

— Tiens, fillette, lui dit le capitaine, bourre, ma pipe.

— Mais... petit père, je ne sais pas!

— Comment? mille sabords!... tu ne sais pas bourrer une pipe?... Mais qu'est-ce qu'on vous apprend donc à la pension?

On conduit à sa dernière demeure un ivrogne qui a demandé à être incinéré.

— C'est égal, dit un ami, il a eu une drôle d'idée de vouloir passer par le four crématoire.

Un autre, souriant :

— Le plaisir de se payer une dernière... cuite?

---

**PRESSÉ** On demande de suite  
à la Librairie E. LEMARIE  
un Bon Vendeur de Journaux

Bénéfices assurés : 3 fr. 50 à 4 fr. par jour.

---

Directeur-Gérant E. LEMARIE

---

Dammartin — Imprimerie E. LEMARIE